

Département des Landes
Arrondissement de Dax
Commune de POYARTIN
Membres du conseil municipal
13
Conseillers en fonction
12
Conseillers présents
8

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
17 Mai 2024

**Sous la présidence de Monsieur DARTIGUELONGUE
Thierry, Maire**

Membres présents : Jérôme DUFOURCQ, Cédric LALANNE, Séverine LABORDE, Muriel VATTIER, Jean Louis DUSSART, Sandra DUBOS, Claudette SKOROS, Jérôme OLCZYK

Excusés: Charlotte ROCHA – VELASQUEZ – Tony ARTY – Catherine DAGES – Xavier IMATTE
Secrétaire de séance : Sandra DUBOS

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 03 avril 2024

DCM_2024_D20 Bourses 2024 3^{ème}

DCM_2024_D21 Création et suppression d'emplois dans le cadre d'avancement de grade filière technique.

DCM_2024_D22 Création et suppression d'un emploi dans le cadre d'un avancement de grade filière animation.

DCM_2024_D23 Subvention Country Riders

DCM_2024_D20 Bourses 2024 3^{ème}

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande de subvention pour un enfant domicilié sur la commune et participant à un voyage scolaire.

Lily VATTIER voyage en France organisé par l'école primaire Saint Jacques de Compostelle de DAX en juin 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, d'accorder une subvention dans la limite de 60€ pour ce voyage en France.

Cette participation sera versée aux parents.

La somme sera payée à l'article 65131 bourses du BP 2024.

DCM_2024_D21 Création et suppression d'emplois dans le cadre d'avancement de grade filière technique

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'au titre de l'avancement de grade, il convient de prévoir la création d'emplois permanents d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Le conseil municipal,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

après en avoir délibéré,

Décide, la suppression d'un emploi permanent à temps non complet (28h/hebdo) d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe,

Décide, la création à compter de la même date d'un emploi permanent à temps non complet (28h/hebdo) d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Il sera chargé des fonctions ci-après désignées :

Préparation des menus et élaboration des repas du restaurant scolaire,

Service des repas et entretien, nettoyage de la cuisine,

Commande des denrées alimentaires,

La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné.

Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget au chapitre et article prévus à cet effet.

Décide, la suppression d'un emploi permanent à temps non complet (18h/hebdo) d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe,

Décide, la création à compter de la même date d'un emploi permanent à temps non complet (18h/hebdo) d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Il sera chargé des fonctions ci-après désignées :

L'entretien des locaux scolaires,

L'entretien des salles communales,

Service, entretien et nettoyage du restaurant scolaire,

La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné.

Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget au chapitre et article prévus à cet effet.

La présente délibération prendra effet à compter du 1er septembre 2024

DCM_2024_D22 Création et suppression d'un emploi dans le cadre d'un avancement de grade filière animation.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'au titre de l'avancement de grade, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal 1ère classe.

Le conseil municipal,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

après en avoir délibéré,

Décide, la suppression d'un emploi permanent à temps non complet (28h/hebdo) d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,

Décide, la création à compter de la même date d'un emploi permanent à temps non complet (28h/hebdo) d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.

Il sera chargé des fonctions ci-après désignées :

Gestion de l'accueil périscolaire,

Préparation et participation aux TAP,

Entretien des locaux scolaires,

Aide pédagogique en classe,

La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné.

Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget au chapitre et article prévus à cet effet.

La présente délibération prendra effet à compter du 1er septembre 2024

DCM_2024_D23 Subvention Country Riders

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de subvention au profit de l'association Country Riders de Poyartin.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Accorde, une subvention de 200€ à l'association Country Riders de Poyartin.

Cette subvention sera payée à l'article 65748 du budget primitif 2024.

Questions diverses :

Madame VATTIER informe le conseil municipal de sa démission qui sera effective à date, M. le Maire en informera la préfecture.

Pour faire suite au projet de boîte à livres initié par la bibliothèque, la commune s'est dotée d'une cabine téléphonique pour la somme 500€.

Cette dernière est en cours de modification afin de permettre sa mise en place à proximité de l'école et de l'aire de jeux prochainement.

La participation des TAP à sa décoration est envisagée.

La réfécction de la toiture de la maison Barbe est à l'étude, à ce jour 3 devis ont été reçus.

Suite à la livraison de la moquette du hall il s'avère que celle-ci est trop fine, un nouveau devis a été demandé afin d'avoir une moquette conforme aux attentes.

Ce dernier s'élève à 1486.08€ et a été validé par le conseil municipal.

Validation du devis pour la réparation des portes de l'armoire négative de la cantine, ainsi que pour la fourniture d'équipement de cuisine aux normes sanitaires applicables au restaurant scolaire.

Relance du projet Egalim 2024/2025 en partenariat avec Matthieu Duchaussoy acteur du PETR Adour Chalosse Tursan, l'école de Poyartin a été positionnée comme pilote de cette démarche sur notre territoire.

Jean Louis Dussart ainsi que Doriane Barreiro seront en charge de la conduite de ce projet qui a pour objectif de mobiliser des établissements de restauration collective dans une démarche d'amélioration continue, en lien avec la loi Egalim.

Les objectifs seront entre autres

- **Assiette responsable** : Agriculture responsable, proximité, cuisine...
- **Bien-être des convives** : Échanges avec les convives, nutrition et santé, temps du repas...
- **Eco-gestes** : Gaspillage et déchets, économies d'eau et d'énergie, produits d'entretien

Le conseil municipal émet un avis favorable aux avancements de grade de deux agents de la filière technique et de l'agent de la filière animation.

La journée randonnée de la Dérailleuse Poyartinoise sera menée en collaboration avec Stéphane Devoret, qui animera un temps d'échange avant le départ de la randonnée pour sensibiliser les participants au don d'organes.

Cette manifestation s'effectue en association avec le don d'organes.

Le bus scolaire ne trouve toujours pas preneur.

Le service périscolaire demande s'il est possible d'avoir un téléphone portable afin que les agents n'utilisent plus leurs appareils personnels

Des devis vont être demandés.

L'assemblée générale de l'ACCA de Poyartin s'est déroulée dans une ambiance sereine et constructive, le compte rendu et le bilan sont positifs.

Dates à retenir :

Fêtes des mères 15 Juin 2024 à 17h